

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL



De quoi s'agit-il ?

Vous devez faire certifier conforme à l'original un document de l'administration française pour une administration étrangère.

Qui peut faire la demande ?

Tous les usagers domiciliés à Niort ou pas.

Où ?

À l'Hôtel administratif uniquement.

Pièces à fournir

Le document original + la photocopie

Délais de délivrance

Immédiat

Coût

Gratuit

Information complémentaire

Pour un document destiné à l'administration française, une copie lisible suffit.

Hôtel administratif - place Martin Bastard - Niort

Service titres d'identité : titres-identite@mairie-niort.fr

- *En dehors des vacances scolaires*

lundi, mercredi, jeudi et vendredi :

8h30-17h30 Mardi : 10h-17h30

samedi : 9h30-11h30

(permanence administrative)

- *Pendant les vacances scolaires :*

lundi, mercredi, jeudi, vendredi :

8h30-12h30 / 13h30-17h30

mardi : 10h-12h30 / 13h30-17h30

Accès à l'hôtel administratif

En voiture : parkings de la Brèche et de l'Hôtel de ville (1h gratuite).

En bus : arrêt « Hôtel de ville »